

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 30 septembre 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **6 octobre 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 13

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Jean-Luc DONEYS, Vincent NIGOU, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Isabelle LANTUEJOL (représentée par Sylvie LACHAIZE), Alain COUDON (représenté par Bernard BERTHELIER), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Philippe COUDERC (représenté par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Magali MAUREL), David LOPEZ (représenté par Julien VIDALINC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMMET, Michel COSNIER, Stéphanie DELORME, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_138 : ADMINISTRATION GENERALE / TABLEAU DES EFFECTIFS - OCTOBRE 2025

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

Le tableau des effectifs recense par filière l'ensemble des emplois permanents créés au sein de l'Agglomération, que ces emplois concernent des agents titulaires ou non titulaires (emplois contractuels permanents). Ces emplois peuvent être affectés dans la limite des postes créés par le Conseil Communautaire et recensés dans l'organigramme de la Collectivité.

Les emplois surnuméraires susceptibles d'être ouverts n'ont d'autre finalité que de permettre de gérer les mouvements, promotions ou recrutements nécessaires pour pourvoir lesdits postes créés et autoriser les déroulements de carrière des personnels. Ces volumes ne correspondent aucunement à des emplois existants ou à pourvoir au sein de la Collectivité. Il s'agit, d'une part, à travers ces disponibilités, de permettre la promotion de grade ou de cadre d'emplois des personnels fonctionnaires au sein de la Collectivité et, d'autre part, en cas de recrutement externe, de garantir que celui-ci pourra être rapidement exécuté, quel que soit le grade détenu par le candidat retenu ou sa filière de rattachement. Ainsi, le nombre maximal de postes d'agents titulaires susceptibles d'être affectés sur les emplois ouverts dans l'organigramme d'Aurillac Agglomération est fixé à 340.

Les emplois ou missions aidés, dits « non permanents » (parcours emploi compétence, services civiques...), font également l'objet d'un état récapitulatif.

Une actualisation du tableau des effectifs est aujourd'hui nécessaire afin de prendre en considération les modifications intervenues depuis l'adoption de la précédente version de ce tableau par délibération n° DEL_2025_083 du 30 juin 2025.

Par ailleurs, pour compléter l'information du Conseil Communautaire et sans que cela ne constitue une obligation réglementaire, le tableau des effectifs est enrichi de données portant sur les emplois en détachement ou mis à disposition d'un tiers ainsi que les personnels à temps partiel ou bénéficiant d'une disponibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le nouveau tableau des effectifs joint en annexe, prenant en compte les créations et les suppressions suivantes :

CRÉATIONS Emplois permanents	POSTES
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1
Technicien	1
Agent de maîtrise	24
Adjoint administratif	1
TOTAL	27

SUPPRESSIONS Emplois permanents	POSTES
Attaché principal	1
Attaché	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	3
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	2
Adjoint du patrimoine	3
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1
Éducateur territorial des A.P.S.	2
Ingénieur	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	4
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2
Adjoint technique	4
TOTAL	24

CRÉATIONS Emplois non permanents à temps complet - CDD						
Intitulé du poste	Nbre de postes	Article CGFP	Catégorie	IFSE	Durée	Motifs
Chargé d'opérations de construction	1	L.332-8-2°	A	GFA4	3 ans	Création
Chargé d'opérations de construction	1	L.332-8-2°	B	GFB3	3 ans	Création
Responsable de la maintenance et des équipements CVC et	1	L,332-8-2°	B	GFB3	3 ans	Création



économiste de flux						
TOTAL						3

SUPPRESSIONS Emplois non permanents - CDD	POSTES
Chargé de mission animateur GEMAPI	1
Chargé de mission technicien GEMAPI	1
Gestionnaire carrière/recrutement	1
Responsable pôle STEp et Pr	1
TOTAL	4

SUPPRESSIONS Emplois aidés non permanents	POSTES
Apprenti	2
Parcours emploi compétences	1
TOTAL	3

- de dire que, conformément à l'organigramme, le nombre maximal de postes susceptibles d'être affectés à titre permanent est limité à 340.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Christian POULHES.